



COMMUNE D'AUTHON

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2025

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-1310 DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers en Exercice :	13
Présents :	09
Pouvoirs :	01
Votants :	10
Date de convocation :	20/02/2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-José CINTRAT.*

**Etaient présents :** M. BOURRÉE Steve, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, M. HASLÉ Julien, M. HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique

**Pouvoirs :** de M. FORBIN Paterne à M. CINTRAT Jean-Luc.

**Absents :** Mme FOUSSEREAU Nathalie, M. HÉMOND Nicolas, M. JOB David.

M. Steve BOURRÉE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Le procès-verbal de la séance du 29 Janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **DCM 2025-007- ACQUISITION SUITE À DÉLIMITATION DE LIMITES** **MODIFICATION DU PRIX DE VENTE**

Il est rappelé que par délibération du 18 avril 2024 - suite à un procès-verbal de délimitation ainsi qu'un arrêté d'alignement individuel – un échange de terrain avait été conclu à titre gracieux et un notaire désigné pour rédiger les actes.

Toutefois l'étude notariale a stipulé que pour l'enregistrement un montant, même symbolique devait être mentionné. Aussi Mme le Maire propose-t-elle de fixer la cession à l'€uro symbolique au profit du vendeur.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (10 voix Pour)*

- Décide de fixer le montant de la cession des parcelles :
  - o F 71b et 72d pour 7 m<sup>2</sup>
  - o F 73 f pour 6 m<sup>2</sup>
  - o F 71a pour 4 m<sup>2</sup>A l'euro symbolique
- Autorise Mme le Maire à signer les actes et accomplir toutes démarches liées à cette affaire.

### **DCM 2025-008- AUTORISATION RELATIVE AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT** **AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

#### **I- Contexte :**

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril,

*en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*

Ces « *crédits ouverts* » correspondent aux **crédits nouveaux**, ce qui **exclut les restes à réaliser (RAR)**.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

## **II- Propositions :**

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2024 et des décisions modificatives s'élèvent à **1.402.494,65 (536.827,59 € de crédits nouveaux et 865.667,06 € de RAR)**, non compris le chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* ».

Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant maximal de **134.206,89 €** (soit 25% de **536.827,59 €**).

Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite d'un montant de **134.206,89 €**, selon la répartition ajustée suivante :

Chapitre ou opération	Imputation budgétaire	Nature de la dépense	Montant
Chapitre 21	2183	Vidéoprojecteur pour la salle	3.500 €
Chapitre 21	2183	Unité centrale secrétariat de mairie	1.550 €
Chapitre 21	2158	Équipements complémentaires de la salle (2 réfrigérateurs, paniers lave-vaisselle, plaque inauguration)	800 €
Chapitre 21	2158	Sèche-mains x 2- sanitaires de la salle	1.500 €
Chapitre 21	21318	Volet roulant alu pour passe-plat de la salle	1.500 €
<b>Total</b>			<b>8.850</b>

**TOTAL = 8.850 €** (inférieur au plafond autorisé de **134.206,89 €**)

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (10 voix Pour) décide :*

- D'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus ;
- De l'autoriser à signer les devis correspondants et ordonnancer ces dépenses.

### **DCM 2025-009- ACQUISITION D'UNE NOUVELLE UNITÉ CENTRALE POUR LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

Considérant que la capacité de mémoire de l'ordinateur du secrétariat de mairie ne permet plus d'actualiser les mises à jour et d'enregistrer de nouvelles données ;

Vu la délibération 2025-08 précédemment prise pour ouvrir des crédits avant vote du budget ;

Mme le Maire présente les devis des prestataires consultés sur ce sujet et sollicite l'avis des membres présents.

*Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (10 voix Pour) :*

- De retenir l'offre la mieux-disante de la société Crystal Groupe d'un montant de 1.270 € HT soit 1.524 € TTC comprenant
  - o Une unité centrale Windows 11 professionnel ;
  - o Microsoft office ;
  - o Installation et configuration du poste bureautique
- D'autoriser Mme le Maire à suivre cette affaire et la mener à bien.

**DCM 2025-010- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025**  
**- TRAVAUX DE BÂTIMENTS ET VOIRIE-**

Des constats réalisés sur certains bâtiments communaux et voirie font apparaître des besoins en travaux à prévoir sur l'exercice en cours, notamment :

**Bâtiments – dépenses de fonctionnement :**

- Restauration du muret devant la mairie endommagé par un livreur (travaux pris en charge par l'assurance),
- Restauration de jambages et linteau d'une porte de grenier sur le bâtiment de l'école primaire,
- Restauration des pierres encadrant l'œil de bœuf du bâtiment sis 24 bis rue de Touraine,
- Et travaux de sur toiture sur ce même bâtiment (remise en étanchéité avant travaux plus importants à prévoir).

**Voirie- dépenses d'investissement**

- Reprofilage du chemin de Nouvet et enduit neuf sur chemin en terre.

Aussi des devis ont été demandés pour répondre à ces besoins.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (10 voix Pour) :*

- De valider les devis pour les travaux suivants (dépenses de fonctionnement) :
  - o Restauration du muret devant la mairie : Société Grandamy pour 402 € TTC
  - o Restauration d'une porte de grenier : Société Grandamy pour 733,38 € TTC
  - o Travaux sur toiture : Société Renou pour 588,44 € TTC
- D'inscrire au budget 2025 ;
  - o En fonctionnement :
    - Les travaux visés ci-dessus
    - La restauration des pierres encadrant l'œil de bœuf du bâtiment sis 24 bis rue de Touraine (devis à établir),
  - o En investissement : Reprofilage du chemin de Nouvet et enduit neuf sur ce chemin en terre (devis à établir).
- D'autoriser Mme le Maire à suivre la réalisation de ces travaux.

**QUESTIONS DIVERSES.**

**OCCUPATION RÉGULIÈRE DE LA SALLE PAR DES ASSOCIATIONS ;**

A la demande de Mme le Maire concernant les éventuelles utilisations régulières de la salle pour des activités associatives (gym, yoga...) en semaine, il est convenu :

- D'étudier la pose d'une boîte à clés pour éviter de refaire des clés
- De ne pas demander de participation aux frais (chauffage, électricité) pour les associations communales. (pas de décision sur les asso hors communes !)

Une annonce a été déposée le 10/02/2024 pour mise en location sous bail professionnel de 3 « bureaux » : 2 personnes intéressées

Départ pour mutation d'un agent technique- une offre d'emploi est en cours, plusieurs candidatures ont été reçues. Le recrutement relève du Maire.

**SALLE :**

Commission de sécurité pour la salle du 20/02/2025- avis favorable .

Réception des travaux : le mardi 03/03

**DIVERS :**

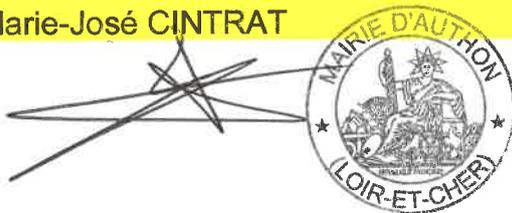
- Remerciements d'un administré sur la prise en charge de sa formation Premiers Secours
- 02/03 et 15/03 inaugurations : tableau de présence des élus à compléter.

**Prochain conseil municipal : LE JEUDI 27/03/2025- Décisions budgétaires**

Rédigé conformément aux débats, le 03 Mars 2025

Approuvé lors du conseil municipal du 27 Mars 2025

Mme le Maire  
Marie-José CINTRAT



M. le secrétaire de séance  
Steve BOURRÉE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Bourrée", written over a yellow background.